La procédure décrite ci-après concerne les étudiants qui souhaitent candidater pour une admission dans une formation de l'enseignement supérieur français, du niveau L1 au niveau Master.



Pour les étudiants envisageant une admission en licence, master, IUT, DEUST, CUPGE : consultez <u>la liste des établissements connectés auxquels l'application « Etudes en France »</u> permet de postuler.

Les 4 étapes de la procédure :

1. Je crée mon compte sur le site « Etudes en France » et complète le formulaire en ligne



2. Je règle les frais de procédure par virement et prends rendez-vous pour l'entretien Campus France



3. Je passe l'entretien au bureau Campus France et attends les réponses des établissements



4. Je sélectionne l'établissement de mon choix parmi les réponses favorables et procède à ma demande de visa auprès du Service des Visas de l'Ambassade de France à Tokyo



Le calendrier de la procédure « DAP »

DAP Blanche: formations universitaires en L1:

DAP Jaune : formations en école d'architecture (tous niveaux) :

01/10/2025: Ouverture des candidatures

15/12/2025 : Date limite de soumission des dossiers en ligne

13/03/2026: Date limite de passage des entretiens Campus France

30/04/2026: Date limite de réponse des établissements

31/05/2026: Date limite du choix définitif d'établissement



- Ce calendrier est fixé par décret et doit être obligatoirement respecté.
- Pour les candidatures à une formation en licence 2, 3 et master, veuillez vous référer au calendrier de la procédure « Hors-DAP ».



Le calendrier de la procédure « Hors-DAP »

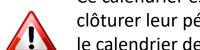
Formations universitaires (L2, L3, Master), écoles de commerce et d'ingénieur, IUT, DEUST et CUPGE:

01/10/2025: Ouverture des candidatures

30/01/2026: Date limite de soumission des dossiers en ligne

13/03/2026: Date limite de passage des entretiens Campus France

30/04/2026 : Date limite de réponse des établissements 31/05/2026: Date limite du choix définitif d'établissement



- Ce calendrier est fourni à titre indicatif. Certains établissements ou formations peuvent clôturer leur période de candidature plus tôt ou plus tard qu'indiqué ici : merci de vérifier le calendrier des formations qui vous intéressent directement sur le site de l'établissement.
- Ce calendrier ne concerne que les candidats à des formations universitaires de niveau L2 à Master ; les candidats à une admission en première année de Licence (L1) ou école d'architecture (tous niveaux) doivent se référer au calendrier de la procédure « DAP ».



Les documents à joindre à votre formulaire en ligne

- ✓ Une photo d'identité
- √ Votre passeport
- √ Vos diplômes obtenus ou certificat de scolarité
- √ Vos relevés de notes correspondants
- ✓ Une attestation de votre niveau de langue (test, diplôme)



Tous les documents fournis doivent être rédigés en français ou en anglais, ou être accompagnés d'une traduction française assermentée.

Service de traduction du Réseau culturel français au Japon.

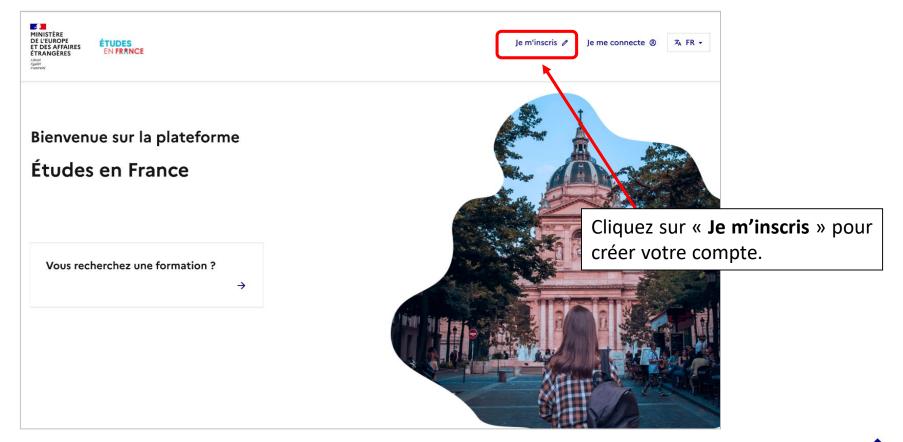




Etape 1

Je crée mon compte sur le site « Etudes en France » et complète le formulaire en ligne

Je me connecte sur le site « Etudes en France »

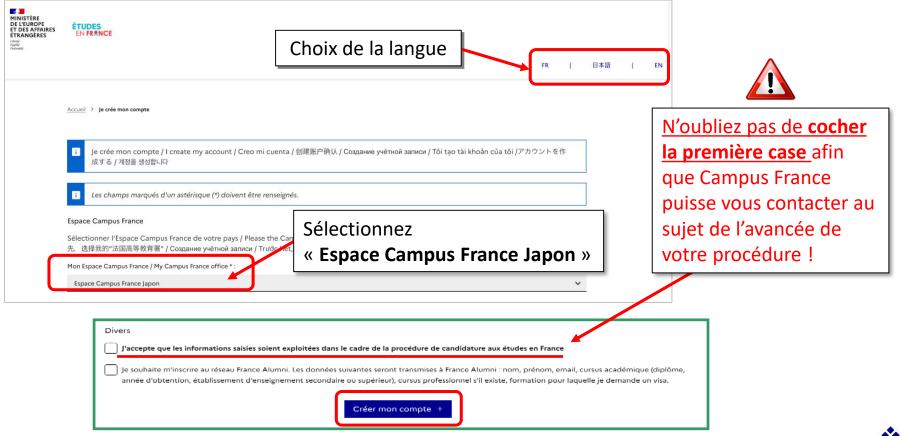




Etape 1

Je crée mon compte sur le site « Etudes en France » et complète le formulaire en ligne

2. Je saisis les informations demandées et valide en cliquant sur « Créer mon compte » :





Etape 1

Je crée mon compte sur le site « Etudes en France » et complète le formulaire en ligne

3. J'active mon compte en cliquant sur le lien qui m'a été envoyé par e-mail :





- Le lien envoyé par e-mail n'est valable que <u>pendant 48 heures</u>! Si vous attendez trop, il faudra créer un nouveau compte.
- N'oubliez pas de vérifier le dossier « spam » de votre boîte mail, le message envoyé s'y trouve peut-être!



Etape 1

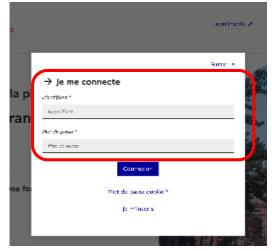
Je crée mon compte sur le site « Etudes en France » et complète le formulaire en ligne

4. Je choisis mon mot de passe et je me connecte à la plateforme :





Attention à bien respecter les règles de choix du mot de passe!

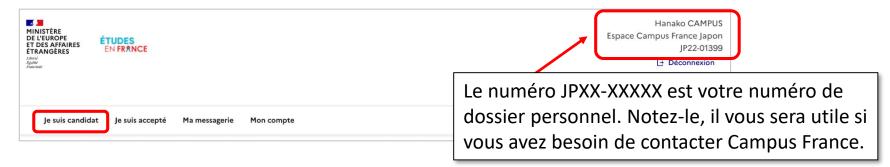




Etape 1

Je crée mon compte sur le site « Etudes en France » et complète le formulaire en ligne

5. Dans le menu en haut de la page, je clique sur « Je suis candidat » :



6. Je choisis « Je saisis mes informations personnelles » :





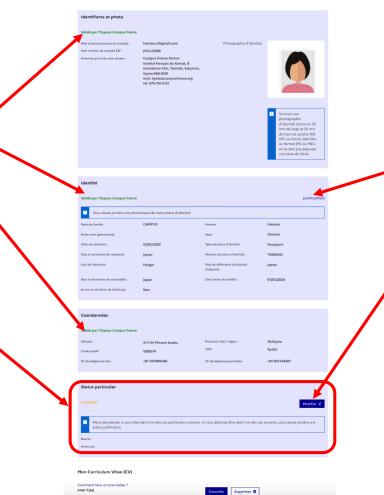
Etape 1

Je crée mon compte sur le site « Etudes en France » et complète le formulaire en ligne

7. Je saisis mes informations personnelles (identité, coordonnées)

Après avoir complété une catégorie, vérifiez que le statut passe de « incomplet » ou « manque justificatif » à « complet ».

Indiquez dans la dernière catégorie si vous êtes ou non dans un cas particulier (bourse, etc...), et joignez le cas échéant le justificatif correspondant.



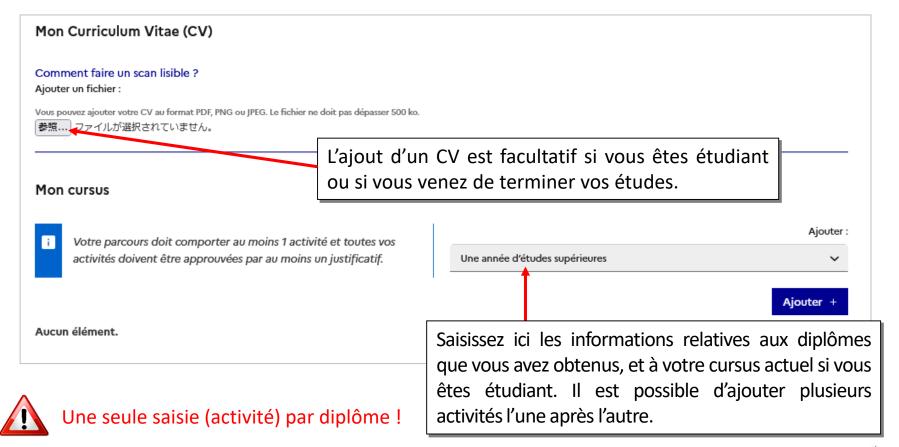
Complétez les informations et ajoutez les documents nécessaires en cliquant sur « modifier » ou « justificatifs », dans chaque catégorie.



Etape 1

Je crée mon compte sur le site « Etudes en France » et complète le formulaire en ligne

Je saisis les informations relatives à mon cursus :

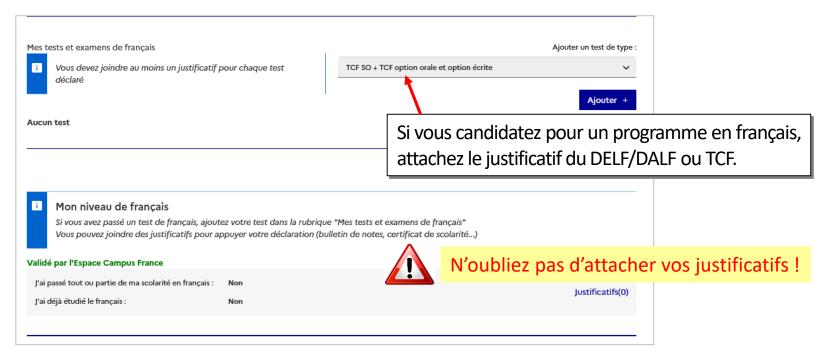




Etape 1

Je crée mon compte sur le site « Etudes en France » et complète le formulaire en ligne

9. Je saisis les informations relatives à mes compétences linguistiques :



ATTENTION : La saisie des informations relatives aux séjours en France ou au niveau d'anglais est facultative, mais <u>si vous candidatez pour un **programme enseigné en anglais**</u>, merci d'indiquer votre niveau et d'attacher le justificatif correspondant.



Etape 1

Je crée mon compte sur le site « Etudes en France » et complète le formulaire en ligne

10. J'attache mes documents (diplômes, relevés de notes, tests) en cliquant sur « Justificatifs » :





- ATTENTION: Si votre fichier joint est trop lourd ou dans un autre format que ceux mentionnés, vous ne pourrez pas l'uploader.
- Si vous rencontrez des difficultés pour faire un scan léger et de bonne qualité, référez-vous à la page d'aide : cela ne sert à rien d'attacher un fichier dont le contenu est illisible !



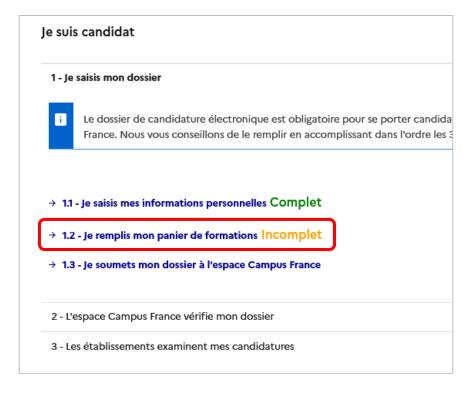
Etape 1

Je crée mon compte sur le site « Etudes en France » et complète le formulaire en ligne

11. Une fois la saisie terminée, je clique sur « Retour » en bas de la page :

Retour ×

12. Je sélectionne ensuite les formations auxquelles je souhaite candidater :

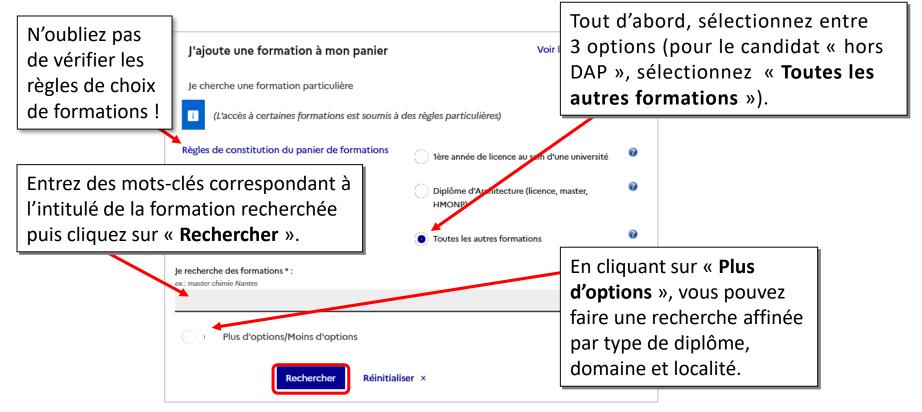




Etape 1

Je crée mon compte sur le site « Etudes en France » et complète le formulaire en ligne

13. Je recherche les formations auxquelles je souhaite candidater dans le catalogue après avoir appuyé le bouton « formation nouvelle » :

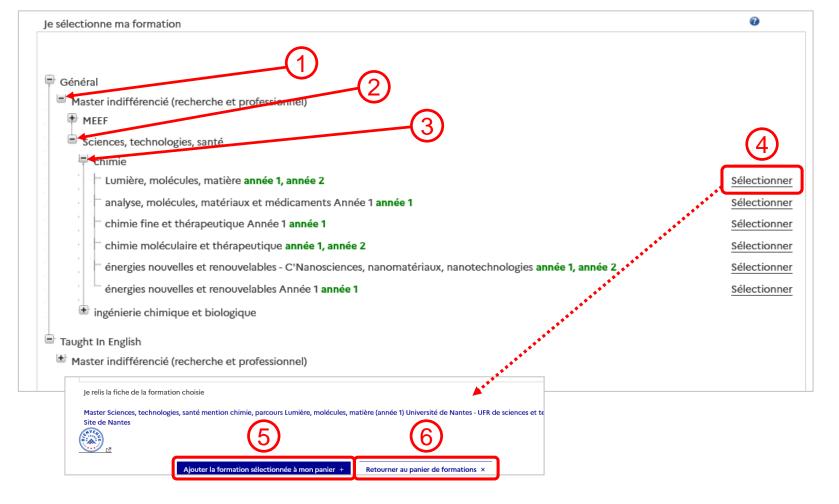




Etape 1

Je crée mon compte sur le site « Etudes en France » et complète le formulaire en ligne

14. Je sélectionne la formation, l'année d'entrée, l'établissement puis j'ajoute la formation :

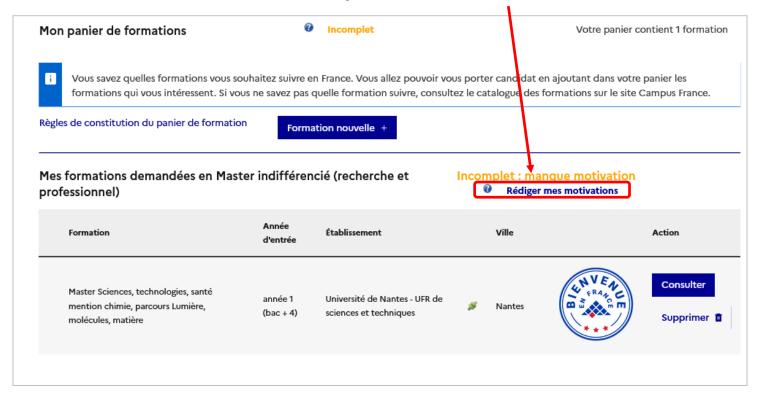




Etape 1

Je crée mon compte sur le site « Etudes en France » et complète le formulaire en ligne

15. Une fois les formations sélectionnées, je saisis mes motivations :



- Pour la procédure DAP, vous pouvez sélectionner jusqu'à 3 formations.
- Pour la procédure Hors-DAP, vous pouvez sélectionner jusqu'à 7 formations.



Etape 1

Je crée mon compte sur le site « Etudes en France » et complète le formulaire en ligne

16. Une fois mon panier de formations constitué, je soumets mon dossier :

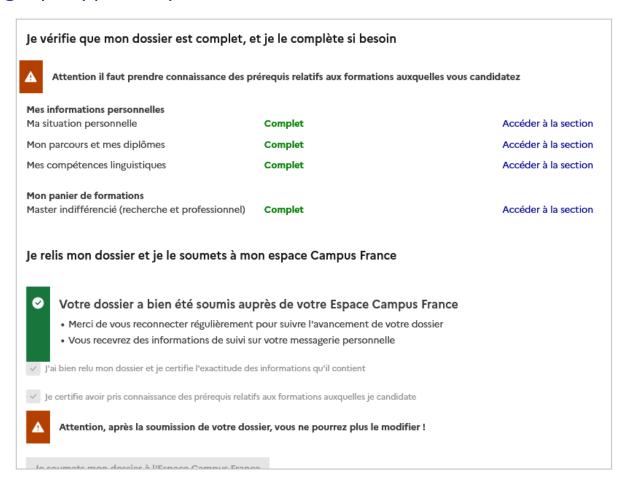




Etape 1

Je crée mon compte sur le site « Etudes en France » et complète le formulaire en ligne

17. Voici la page qui apparaît après la soumission de votre dossier :





Etape 2

Je règle les frais de procédure par virement, et prends rendez-vous pour l'entretien Campus France

1. Si mon dossier est complet, il sera validé par Campus France, et un e-mail de notification me sera envoyé.





Si votre dossier n'est pas complet, il sera renvoyé avec la mention « à corriger » signalée en rouge dans chaque partie nécessitant des corrections. Dans ce cas, merci d'effectuer les corrections nécessaires et de <u>soumettre à nouveau</u> <u>votre dossier.</u>

2. Une fois mon dossier validé, je reçois une demande de paiement par e-mail, incluant le montant à régler (20 800¥) et les coordonnées bancaires nécessaires pour le virement.



Il ne sera procédé à aucun remboursement des frais en cas d'erreur lors du paiement. Avant de procéder au paiement, merci de bien vérifier votre statut et le montant des frais de procédure dont vous devez vous acquitter.



Etape 2

Je règle les frais de procédure par virement, et prends rendez-vous pour l'entretien Campus France

3. J'effectue le paiement par virement depuis un distributeur, un guichet de ma banque ou en ligne.

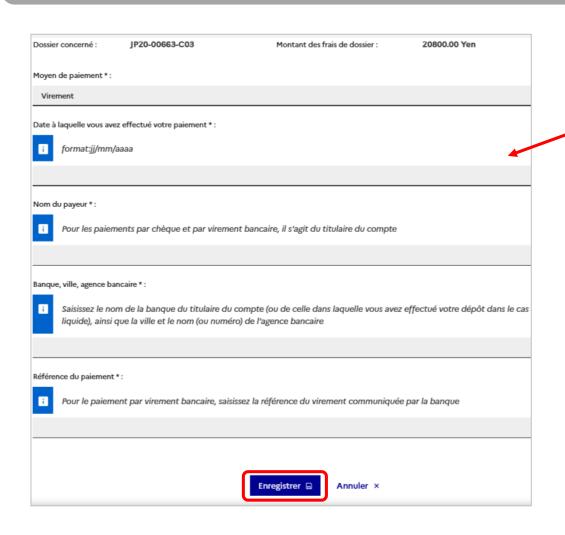
4. Je déclare mon paiement sur mon compte « Etudes en France » :





Etape 2

Je règle les frais de procédure par virement, et prends rendez-vous pour l'entretien Campus France



Entrez les informations relatives à votre virement et vérifiez bien qu'il n'y ait pas d'erreurs.



Attention!

Déclarer le paiement ne signifie pas effectuer votre paiement en ligne : la déclaration doit être effectuée après le paiement par virement depuis votre banque.



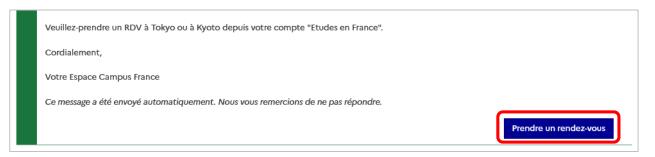
Etape 2

Je règle les frais de procédure par virement, et prends rendez-vous pour l'entretien Campus France

5. Lorsque mon paiement est validé, je reçois un e-mail indiquant que je peux prendre rendez-vous pour mon entretien Campus France :



6. Je me connecte sur mon compte et je clique sur « **Prendre un rendez-vous** » en bas du message qui s'affiche en page d'accueil :

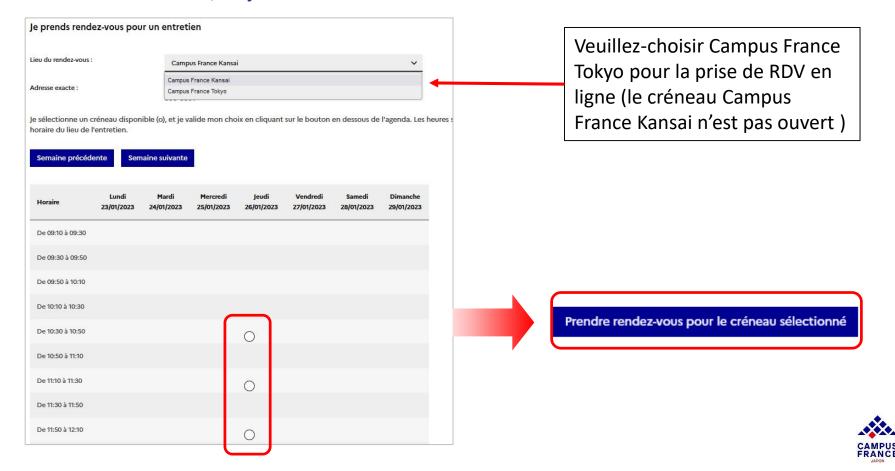




Etape 2

Je règle les frais de procédure par virement, et prends rendez-vous pour l'entretien Campus France

7. Je choisis la date et l'horaire qui me conviennent parmi les créneaux disponibles qui s'affichent à l'écran, et je valide mon choix :



Etape 3

Je passe l'entretien au bureau Campus France et j'attends les réponses des établissements

- *L'entretien se déroulera en français ou en anglais, en fonction du projet d'études envisagé.
- 1. Je vais passer un entretien en ligne sur le lien ZOOM la date indiquée dans la convocation.
- 2. Une fois l'entretien terminé, ma candidature sera transmise aux établissements que j'ai sélectionnés.
- 3. Lorsqu'un établissement a examiné ma candidature, le résultat de l'admission apparaît dans la colonne « **Réponse établissement** » dans l'onglet « **Les établissements examinent mes candidatures** » :

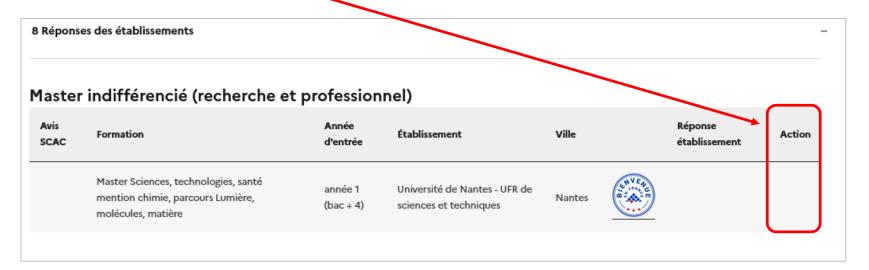




Etape 4

Je sélectionne l'établissement de mon choix parmi les réponses favorables et procède à ma demande de visa auprès du Service des Visas de l'Ambassade de France à Tokyo

1. Parmi les établissements qui ont accepté ma candidature, je sélectionne celle de mon choix dans la colonne « **Action** » :





Attention, certains établissements peuvent émettre des conditions à l'admission (obtention d'un test de niveau de langue, d'un diplôme) même si la réponse apparaît favorable. **Vérifiez bien ces conditions avant de faire votre choix.**



Etape 4

Je sélectionne l'établissement de mon choix parmi les réponses favorables et procède à ma demande de visa auprès du Service des Visas de l'Ambassade de France à Tokyo

- 2. Je télécharge et imprime mon attestation de choix définitif depuis mon compte « Etudes en France » dans la rubrique « **Je suis accepté** » : elle sera nécessaire pour effectuer ma demande de visa.
- 3. Je procède à ma demande de visa auprès du Service des Visas, après avoir pris rendez-vous sur le site de l'Ambassade de France à Tokyo.



Depuis 2020, vous devez consulter le site de <u>France-Visas</u> pour connaître les documents nécessaires pour la demande de visa. Vous devez ensuite déposer votre dossier au service des Visas à l'Ambassade de France au Japon.

